

Souss/agriculture : Les cultures bio, une niche pour les PME

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-12-2007 22:20:00

- **Une orientation stratégique pour la survie des petits producteurs**
- **Une réglementation en gestation**

L'UNION régionale de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) à Agadir s'intéresse à la PME agricole. Mardi dernier, des membres de la Confédération ont organisé un séminaire dédié aux opérateurs agricoles de la région. «Culture bio: opportunités et perspectives pour la PME» était le thème retenu pour la rencontre. Le choix du sujet vise à expliquer aux PME du Souss le potentiel croissant du segment et les possibilités de conversion.

Considérée comme l'alternative de l'agriculture conventionnelle, le produit biologique a connu ces vingt dernières années un développement rapide dans le monde, notamment en Europe, en Océanie et dans certains pays d'Amérique. Ainsi, dans ces pays, 17% des terres agricoles sont réservées à cette catégorie de culture. Cette progression fulgurante s'explique par le recours des consommateurs à des aliments plus sains à la suite des récents scandales alimentaires relatifs à la dioxine, la vache folle et la fièvre aphteuse. Il n'est donc pas étonnant de constater que le marché du bio atteint 30 à 40% dans certaines régions.

Au Maroc, l'activité a vu le jour en 1986. Si la reconversion vers le bio est encore lente, elle est en progression continue. Aux dernières estimations, la superficie cultivée dans le Royaume est de 1.000 ha environ répartie sur une soixantaine de fermes. Celles-ci produisent uniquement pour l'export, soit des olives, des agrumes, des plantes médicinales ou des légumes (tomates, courgettes, haricots, poivrons). A ceci s'ajoutent 11.000 ha d'arganier certifié bio, superficie qui est qualifiée d'espace exotique bio non cultivé. La majorité des cultures bio sous-serre se situe également dans la région d'Agadir.

Sur le plan exportations, toutes zones de productions confondues, 7.230 tonnes ont été exportées lors de la campagne 2006/2007. Dans l'avenir, les producteurs gagneraient à développer cette niche car c'est un véritable vecteur de développement durable, notamment pour le rural.

Pour le professeur Lahcen Kenny de l'Institut agronomique et vétérinaire (IAV) Hassan II à Agadir, la certification biologique convient aux PME car elle offre des avantages économiques commerciaux et agro-écologiques et peut être appliquée aux petits producteurs. Pour ces derniers, comme pour l'ensemble des PME, c'est une possibilité de s'introduire sur les marchés extérieurs. De fait, quel que soit le marché, le bio est porteur de forte valeur ajoutée car il permet de vendre plus cher.

Mais, pour que cette filière progresse au Maroc, il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique. Actuellement, la réglementation préparée à ce sujet par le ministère de l'Agriculture est en phase d'approbation.

Définition

CONTRAIREMENT à l'agriculture conventionnelle qui utilise des engrais chimiques, les acteurs de la production biologique appliquent des méthodes très élaborées.

Celles-ci sont fondées sur le recyclage des matières organiques naturelles et sur la rotation des cultures. Mais il ne suffit pas qu'un produit soit naturel pour être qualifié de biologique. Les exploitations doivent être nécessairement agréées par un organisme de contrôle. De même, les produits qui en découlent doivent être certifiés bio particulièrement s'ils sont destinés à l'exportation.

L'économiste